



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

conditions de travail

Question écrite n° 23823

Texte de la question

Mme Pascale Boistard interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'accroissement des risques psychosociaux au travail liés à l'augmentation des plans sociaux et plus généralement à la pression accrue sur les salariés. Ces deux phénomènes, qui résultent concomitamment des transformations du travail et de son organisation, ont une influence grave sur la santé des salariés. Les altérations physiques responsables de troubles musculo-squelettiques et les maladies cardiovasculaires sont en augmentation depuis dix ans, tout comme la souffrance psychologique au travail. Ainsi, selon l'Agence européenne de sécurité et de santé au travail, le stress est devenu le problème de santé le plus fréquent dans le cadre professionnel. Ce phénomène touche l'ensemble des secteurs d'activités et l'ensemble des métiers. Il est, malgré tout, peu reconnu juridiquement. En outre, plusieurs études concordantes démontrent une inégalité de fait face au stress dont l'exposition expliquerait entre 24 % et 58 % des inégalités sociales de santé ainsi qu'entre 31 % et 74 % des inégalités sociales de mortalité. Elle lui demande donc quelles mesures elle entend mettre en œuvre sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Boistard](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23823

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3671

Question retirée le : 30 septembre 2014 (Fin de mandat)